

Assainissement collectif

CA Grand Périgueux (Régie)



Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2022 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

PRIX QUALITE	0
DU SERVICE PUBLIC	0
1. Caractérisation technique du service	2
1.1. Présentation du territoire desservi	2
1.2. Cadre contractuel	2
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	2
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie	3
1.5. Volumes facturés	4
1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	4
1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	5
1.8. Le patrimoine du service	7
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées	7
1.10. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)	12
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	14
2.1. Modalités de tarification	14
2.2. Facture d'assainissement type	14
3. Indicateurs de performance	18
3.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	18
3.2. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	20
3.3. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	20
3.4. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	20
4. Financement des investissements	22
5. Tableau récapitulatif des indicateurs	23
6. ANNEXES	24
6.1. Travaux réalisés durant l'exercice 2022	24
6.2. Travaux prévus pour l'année 2023	25

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- Nom de la collectivité :** CA Grand Périgueux (Régie) (Communauté d'agglomération)
- Communes desservies :** AGONAC, ANTONNE-ET-TRIGONANT, BASSILLAC ET AUBEROCHE (BLIS ET BORN), CHANCELADE (LES ANDRIVAUX et BEAURONNE), CHATEAU L'EVEQUE (BOURG et PREYSSAC), CORNILLE, ESCOIRE, LA CHAPELLE GONAGUET, LA DOUZE (BOURG et VERSANNES), MANZAC SUR VERN, MENSIGNAC, RAZAC-SUR-L'ISLE, ST MICHEL DE VILLADEVIE, SAINT PIERRE DE CHIGNAC, SANHILAC (MARSANEIX), SARLIAC-SUR-L'ISLE, SAVIGNAC-LES-ÉGLISES, SORGES ET LIGUEUX EN PÉRIGORD, VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU (CENDRIEUX, SAINTE ALVERE, ST LAURENT DES BATONS), VERGT.

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
CA Grand Périgueux (Régie)	Régie à autonomie financière	Toutes

1.2. Cadre contractuel

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Régie CAGP	-	Régie	-	-

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

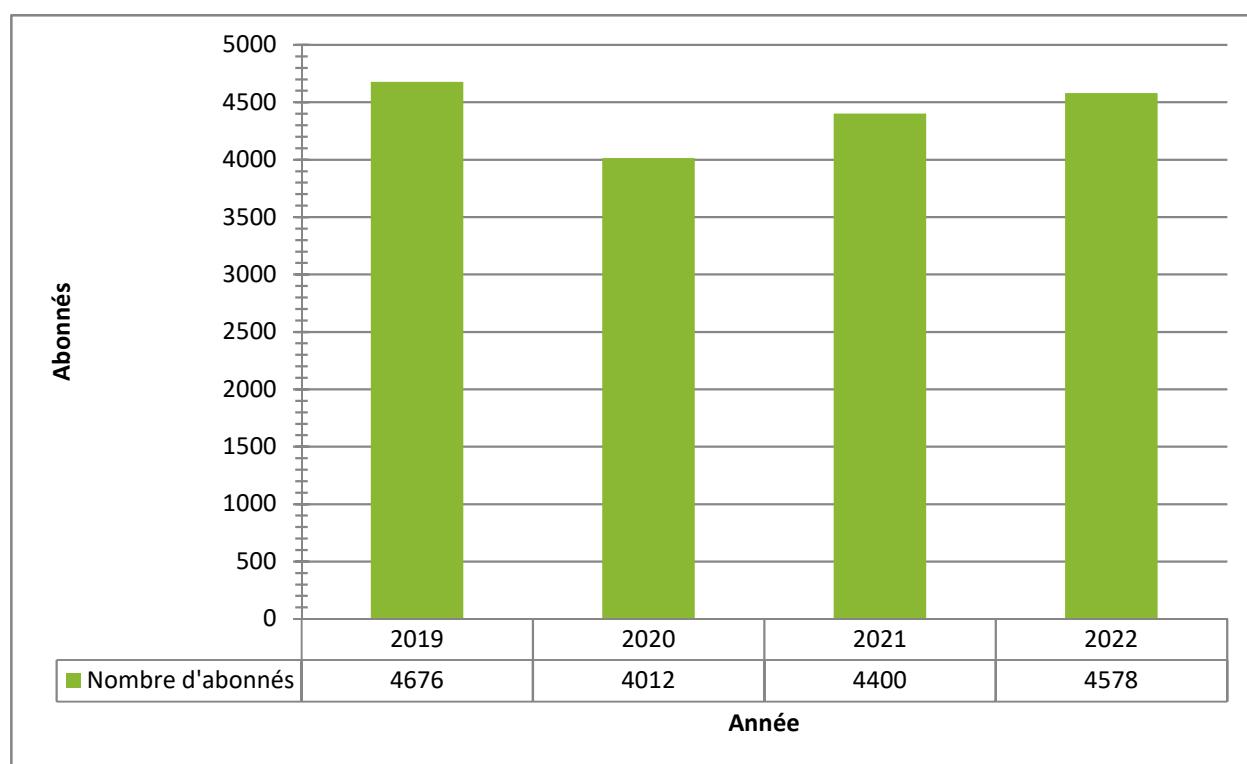
Toutes les missions sont assurées par la Collectivité :

Partie	Tâche	Commentaire
Collectivité	Entretien - Entretien	
Collectivité	Gestion des abonnés - Gestion des abonnés	
Collectivité	Gestion du service - Gestion du service	
Collectivité	Mise en service - Mise en service	
Collectivité	Prestations particulières - traitement des boues	
Collectivité	Renouvellement - Renouvellement	

1.4. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2022, le service public d'assainissement collectif a desservi 4 578 abonnés représentant une population de 14 000 habitants⁽¹⁾ (soit 3,06 habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2021	4 400 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2022	4 578 abonnés
Dont abonnés domestiques en 2022	4 578 abonnés
Variation en %	4,05 %

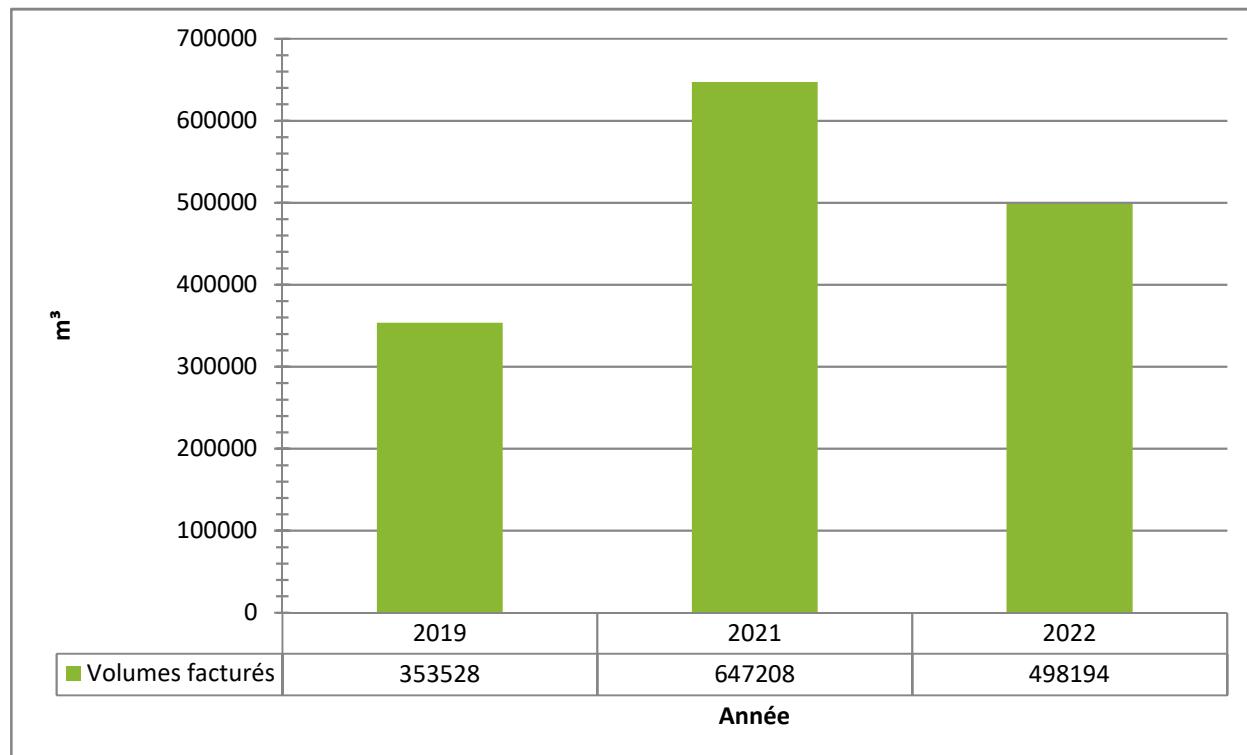


La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 36,89 abonnés/km pour l'année 2022.

¹ Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés en 2021 (m ³)	Volumes facturés en 2022 (m ³)	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹²⁾	647 208	498 194	-23,02
Total des volumes facturés aux abonnés (sur 365 j)	647 208	498 194	-23,02



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Sans objet

² Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué (hors branchements) de :

- 111,23 km de réseau séparatif d'eaux usées,
- 12,86 km de réseau de refoulement

Soit un linéaire de collecte total de 124,09 km (111,25 km en 2021) et 4 400 branchements.

Détail et répartition des linéaires et des abonnés par système d'assainissement

Systèmes assainissement	Collecte				
	Type de réseau	Linéaire totale (grav+refoul)	Linéaire gravitaire	abonnés	Poste de relevage
Agonac	Séparatif	8410 ml	8135 ml	303	1
Antonne et Trigonnant	Séparatif	6785 ml	6095 ml	140	1
Antonne / Sarliac (Laurière + le Buis)	Séparatif	894 ml	722 ml	22	1
Bassillac et Auberoche (Blis et born)	Séparatif	1880 ml	1880 ml	29	0
Chancelade (les Andriavaux)	Séparatif	1071 ml	680 ml	32	2
Chancelade (Beaурonne)	Séparatif	107 ml	107 ml	8	0
Château l'Evêque (Bourg)	Séparatif	15505 ml	15010 ml	504	1
Château l'Evêque (Preyssac)	Séparatif	2200 ml	1840 ml	31	1
Cornille	Séparatif	300 ml	300 ml	11	0
Escoire	Séparatif	2130 ml	1270 ml	72	1
La Chapelle Gonaguet	Séparatif	2577 ml	2421 ml	64	1
La Douze (Bourg)	Séparatif	3275 ml	3275 ml	86	0
La Douze (Les Versannes)	Séparatif	1423 ml	1203 ml	36	1
Manzac sur Vern	Séparatif	3383 ml	3187 ml	109	1
Mensignac	Séparatif	14044 ml	10857 ml	233	4
Razac sur l'Isle	Séparatif	11694 ml	9957 ml	1112	2
Saint Michel de Villadeix	Séparatif	705 ml	415 ml	18	1
Saint Pierre de Chignac	Séparatif	4086 ml	4086 ml	139	0
Sanilhac (Marsaneix)	Séparatif	3691 ml	3235 ml	83	1
Sarliac sur l'Isle	Séparatif	6565 ml	6465 ml	278	0
Savignac les Eglises	Séparatif	4523 ml	4220 ml	221	1
Sorges et Ligueux en Perigord	Séparatif	4059 ml	3297 ml	157	3
	Séparatif	1327 ml	798 ml		1
Val de Louyre et Caudeau (Cendrieux, Ste Alvere, St Laurent)	Séparatif	2496 ml	2186 ml	68	1
	Séparatif	7839 ml	6794 ml	?	2
	Séparatif	511 ml	511 ml		0
Vergt	Séparatif	12619 ml	12287 ml	662	1
TOTAL		124099 ml	111233 ml	4440	28

Entretien des réseaux – Hydrocurages réalisés

Systèmes assainissement	Collecte	EU					
		2020		2021		2022	
		Linéaire réseau curé	% réseau curé	Linéaire réseau curé	% réseau curé	Linéaire réseau curé	% réseau curé
Agonac	8135 ml	2 100	25,8	1 070	13,2	5390 ml	66,3
Antonne et Trigonnant	6095 ml	2 650	43,5	3 940	64,6	2970 ml	48,7
Laurière bourg	462 ml			0	0	0 ml	0
Laurière - le Buis	260 ml	20	7,7	0	0	0 ml	0
Bassillac et Auberoche (Blis et born)	1880 ml	800	42,6	0	0	1000 ml	53,2
Chancelade (les Andriaux)	680 ml	0	0	0	0		0
Chancelade (Beauronne)	107 ml	0	0	0	0		0
Château l'Evêque (Bourg)	15010 ml	3 100	20,7	2 475	16,5	3290 ml	21,9
Château l'Evêque (Preyssac)	1840 ml	410	22,3	0	0	0 ml	0
Cornille (Les Piles) + Jarthe (EP)	300 ml						0
Escoire	1270 ml			0	0	0 ml	0
La Chapelle Gonaguet	2421 ml	0	0	1 050	43,4	2000 ml	82,6
La Douze (Bourg)	3275 ml	669	20,4	1710	52,2	800 ml	24,4
La Douze (Les Versannes)	1203 ml	957	79,6	925	76,9	330 ml	27,4
Manzac sur Vern	3187 ml	100	3,1	1875	58,8	1700 ml	53,3
Mensignac	10857 ml	0	0	2 960	27,3	2410 ml	22,2
Razac sur l'Isle	9957 ml					1530 ml	15,4
Saint Mayme de pereyrol	669 ml						
Saint Michel de Villadeix	415 ml	172	41,4	173	41,7	0 ml	0
Sanilhac (Marsaneix)	3235 ml	950	29,4	0	0	375 ml	11,6
Sarliac sur l'Isle (bourg)	6465 ml	900	13,9	2 875	44,5	3820 ml	59,1
Savignac les Eglises	4220 ml	1 960	46,4	2 250	53,3	1280 ml	30,3
Sorges	3297 ml	1 370	41,6	1 650	50	1020 ml	30,9
Ligueux	798 ml	250	31,3	835	104,6	80 ml	10
Val de Louyre - Cendrieux	2186 ml	1100	50,32	800	36,6	950 ml	43,5
Val de Louyre - Saint Alvère	6794 ml	830	12,2	1757	25,9	1800 ml	26,5
Val de Louyre - Saint Laurent des Bâtons	511 ml	0	0	0	0		0
Vergt	12287 ml			8050	65,5	3620 ml	29,5

1.8. Le patrimoine du service

	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre de postes de relèvement	18	28

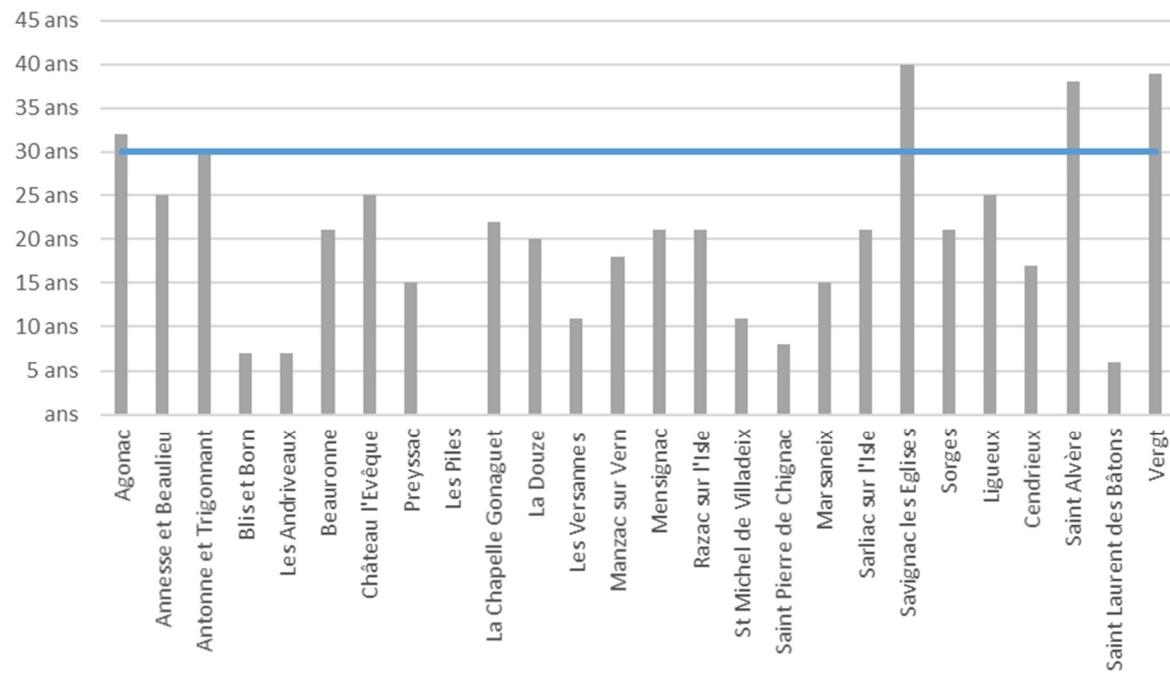
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Caractéristiques générales des stations :

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Milieu récepteur du rejet
Agonac	0524002V001	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	950	La Beaурonne de chancelade (Eau douce de surface)
Annesse et Beaulieu	0524010V003	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	1 300	L'Isle (Eau douce de surface)
Antonne et Trigonant	0524011v002	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	1 075	L'Isle (Eau douce de surface)
Blis-et-Born	0524044V001	Filtres Plantés		Infiltration (Sol)
Cendrieux	0524092V001	Filtres Plantés	230	Infiltration (Sol)
Chancelade - Andriavaux	0524102V003	Filtres Plantés	75	Infiltration (Sol)
Chancelade - Beaурonne	0524102V002	Fosse + Filtre à sable	20	La Beaурonne (Eau douce de surface)
Château l'Evêque - Bourg	0524115v001	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	1 500	Beaурonne (Eau douce de surface)
Château l'Evêque - Preyssac	0524115v002	Filtres Plantés	100	La Beaурonne (Eau douce de surface)
La Chapelle Gonaguet	0524108v001	Filtre à sable	200	Infiltration (Sol)
La Douze – Bourg	0524156V001	Filtres Plantés	360	Infiltration (Sol)
La Douze – Les Versannes	0524156V002	Filtres Plantés	101	Infiltration (Sol)

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Milieu récepteur du rejet
Ligueux	0524239V002	filtre à sable	100	Infiltration (Sol)
Manzac sur Vern	0524251V001	Filtres Plantés	450	Le Vern (Eau douce de surface)
Marsaneix	0524258V001	Filtres Plantés	250	Infiltration (Sol)
Mensignac	0524266V002	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	1 100	L'Isle (Eau douce de surface)
Razac sur l'Isle	0524350v002	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	2 000	L'Isle (Eau douce de surface)
Saint Laurent des Bâtons	-	Réacteur biologique à membrane	90	le Verdançon (Eau douce de surface)
Saint Michel de Villadeix	0524468V001	Filtres Plantés	80	Infiltration (Sol)
Saint Pierre de Chignac	0524484v002	Filtres Plantés	400	Infiltration (Sol)
Sainte Alvère	0524362V001	Boues activées	633	ruisseau la louyre (Eau Douce de surface)
Sarliac sur l'Isle	0524521v003	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	1 000	L'Isle (Eau douce de surface)
Savignac les Eglises	0524527v001	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	700	L'Isle (Eau douce de surface)
Sorges	0524540V003	Décanteur/digesteur + filtres à sable	700	Infiltration (Sol)
Vergt	0524571V004	Boues activées	1 600	Le Vern (Eau douce de surface)

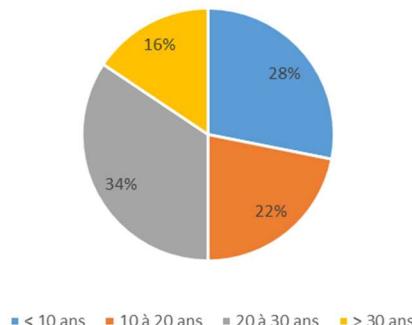
ancienneté STEU Grand Périgueux Régie



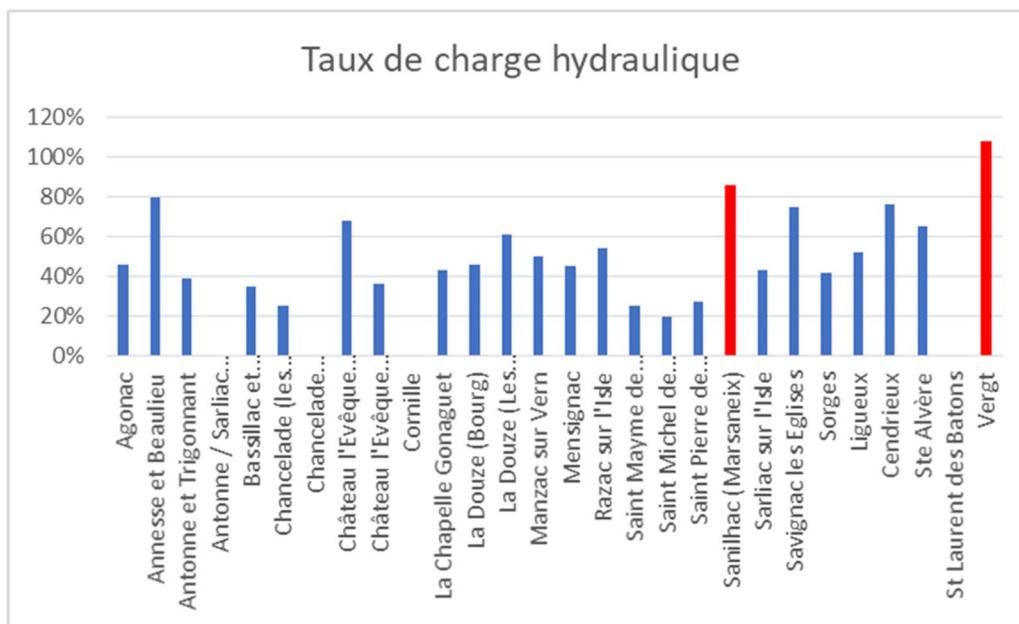
Sur les 4 stations ayant plus de 30 ans, 3 sont identifiées par le service avec de nombreux points de criticité :

- Savignac (génie-civil vieillissant, 1 seule turbine d'aération pas de racleur de surface dans le clarificateur)
- Vergt (1 seule turbine, surcharge hydraulique forte)
- Ste Alvère (1 seule turbine, clarificateur non raclé)

ancienneté STEU Grand Périgueux



Fonctionnement des ouvrages – Taux de charge hydraulique :

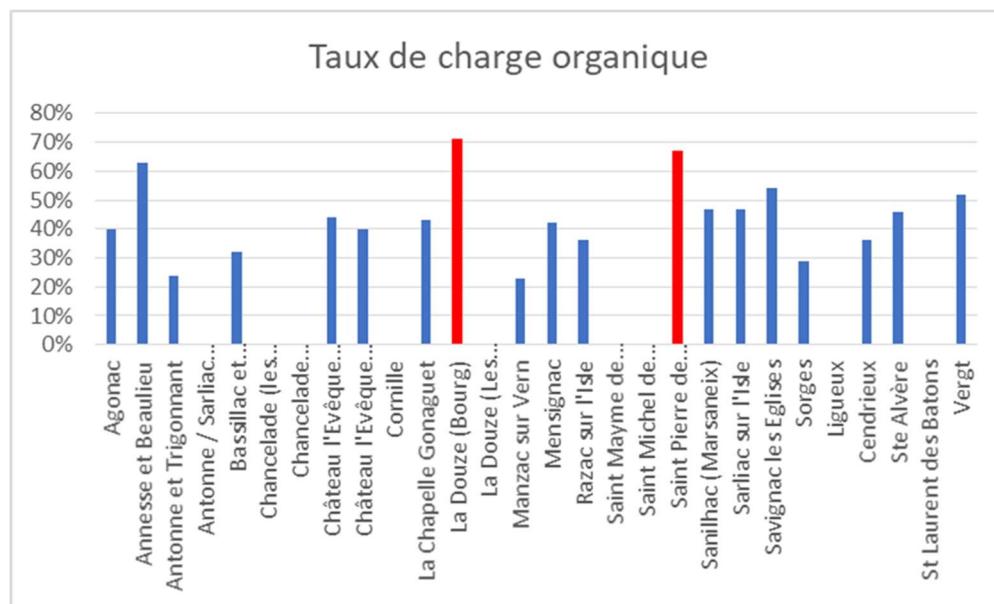


En 2022, une diminution globale des volumes collectés a été observée en raison de la sévérité de l'étiage (nappes basses).

Le taux de charge moyen sur les stations exploitées en régie en 2022 est de 50%.

Des travaux de réhabilitation du réseau de collecte du système de VERGT sont actuellement en cours afin de limiter les entrées d'eau parasites (taux de charge hydraulique > 100%).

Fonctionnement des ouvrages – Taux de charge organique :



Le taux de charge moyen sur les stations exploitées en régie en 2022 est de 45%.

Aucune station en surcharge n'a été identifiée en 2022.

Performances épuratoires - Charges rejetées par les ouvrages :

Station	Rendements épuratoires (en %)		
	Pollution organique	MES	Pollution azotée
Agonac	97	98	86
Annesse et Beaulieu	98	99	98
Antonne et Trigonant	97	98	97
Blis-et-Born			
Cendrieux	95	97	97
Chancelade - Andrivaux			
Château l'Evêque - Bourg	97	99	97
Château l'Evêque - Preyssac			
La Chapelle Gonaguet			
La Douze – Bourg	88	99	79
La Douze – Les Versannes			
Ligueux			
Manzac sur Vern	96	99	98
Marsaneix	95	97	96
Mensignac	98	99	98
Razac sur l'Isle	97	99	98
Saint Laurent des Bâtons			
Saint Michel de Villadeix			
Saint Pierre de Chignac	96	98	98
Sainte Alvère	97	98	98
Sarliac sur l'Isle	98	98	98
Savignac les Eglises	97	96	97
Sorges			
Vergt	88	89	90

Le taux de conformité des stations d'épuration en 2022 est de 100%.

1.10. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)

Station	Boues produites (tonne MS)
Agonac	6.75
Annesse et Beaulieu	4.40
Antonne et Trigonant	13.90
Blis-et-Born	---
Cendrieux	---
Chancelade - Andrivaux	---
Château l'Evêque - Bourg	7.7
Château l'Evêque - Preyssac	---
La Chapelle Gonaguet	0
La Douze – Bourg	0,00
La Douze – Les Versannes	---
Ligueux	0
Manzac sur Vern	---
Marsaneix	---
Mensignac	2.7
Razac sur l'Isle	14,06
Saint Laurent des Bâtons	0.00
Saint Michel de Villadeix	---
Saint Pierre de Chignac	---
Sainte Alvère	5.77
Sarliac sur l'Isle	6.28
Savignac les Eglises	4.09
Sorges	1.59
Vergt	5.3

Les boues produites sont évacuées en centre de compostage.

A noter que les boues issues du traitement par filtres plantés de roseaux sont stockées sur les lits.

Sous-produits de l'épuration	Sables (t)	Graisses (m³)	Refus de dégrillage (m³)
Agonac 0524002V001	-	0,00	0,03
Annesse et Beaulieu 0524010V003	-	-	1,47
Antonne et Trigonant 0524011v002	-	0,00	0,07
Blis-et-Born 0524044V001	-	-	0,12
Château l'Evêque - Bourg 0524115v001	1,60	5,40	0,18
Château l'Evêque -Preyssac 0524115v002	-	-	-
Chancelade - Andrivaux 0524102V003	-	-	-
Chancelade - Beaуронне 0524102V002	-	-	-
La Chapelle Gonaguet 0524108v001	-	-	-
Mensignac 0524266V002	-	-	-
Razac sur l'Isle 0524350v002	-	-	0,45
La Douze – Bourg 0524156V001	-	-	0,30
La Douze – Les Versannes 0524156V002	-	-	-
Marsaneix 0524258V001	-	-	0,08
Saint Pierre de Chignac 0524484v002	-	-	0,33
Sarliac sur l'Isle 0524521v003	-	-	1,34
Ligueux 0524239V002	-	-	-
Sorges 0524540V003	-	-	0,23
Manzac sur Vern 0524251V001	-	-	0,05
Cendrieux 0524092V001	-	1,00	0,07
Saint Michel de Villadeix 0524468V001	-	-	-
Saint Laurent des Bâtons	-	-	-
Sainte Alvère 0524362V001	-	-	1,14
Savignac les Eglises 0524527v001	-	0,00	0,00
Vergt 0524571V004	-	-	3,13

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Tarif	1er janvier 2022	1er janvier 2023
Frais d'accès au service	0	0
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) (1)	0	0
Participation aux frais de branchement	Branchement à la charge du demandeur	

(1) Cette participation correspond à l'ancienne Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

2.2. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³ HT/an) sont :

Facture type	1er janvier 2022	1er janvier 2023
Part de la collectivité		
Part du délégataire		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte		Voir tarif pour chaque commune
Taux de TVA	Voir tarif pour chaque commune	Conforme au lissage tarifaire décidé en 2022
Montant de la TVA		
Total HT		
Total TTC		

TARIFS 01/01/2022 par Commune

Tarifs 2022	AGONAC	ANTONNE ET TRI	BASSILLAC ET AUB (BUS)	CHANCELADE (BEAURONNE ET ANDREVAUX)	CHÂTEAU LEVEQUE	LA CHAPELLE GONAGUET	LA DOUZE	MANZAC SUR VERN	MENSIGNAC (SAUR)	ST MICHEL DE VILLADEIX
Tarifs €HT 2022 part Grand Périgueux										
Part fixe annuelle ou abonnement	€HT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part proportionnelle	€HT/m ³	1.956,99	1.789,2	2.800,3	2.114,6	2.450,1	2.294,3	2.397,8	2.446,4	2.749,8
Facture 120m ³ en €HT	€HT	234,83	214,70	338,04	253,75	294,01	275,32	287,74	293,57	329,98
1_Tarif moyen PART COLLECTIVITE	€HT/m ³	1,96	1,79	2,80	2,11	2,45	2,29	2,40	2,45	2,75
Tarifs €HT 2022 toutes parts confondues										
Facture 120m ³ toutes parts confondues	€HT/ an	235	215	336	254	294	275	288	294	330
1+2_Tarif moyen TOTAL (COLLECTIVITE+ DELEGATAIRE)	€HT/m ³	1,96	1,79	2,80	2,11	2,45	2,29	2,40	2,45	2,75
% Abonnement tout confondu		0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Tarifs 2022 autres taxes										
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	€HT/m ³	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500
TVA		10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Tarifs 2022 €TTC										
Montant Facture 120m ³ en €TTC	€TTC	291,31	269,17	402,64	312,13	356,41	335,85	349,51	355,92	395,97
TOTAL (COLLECTIVITE+ DELEGATAIRE) €TTC	€TTC/m ³	2,43	2,24	3,36	2,60	2,97	2,80	2,91	2,97	3,30
Tarifs 2022 part Grand Périgueux										
Part fixe annuelle ou abonnement	€HT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part proportionnelle	€HT/m ³	2,0358	2,1957	1,7122	1,9221	2,2585	2,4850	3,7875	1,9908	1,9989
Facture 120m ³ en €HT	€HT	244,30	263,48	205,46	230,65	271,02	298,20	454,50	238,90	239,87
1_Tarif moyen PART COLLECTIVITE	€HT/m ³	2,04	2,20	1,71	1,92	2,26	2,49	3,79	1,99	2,00
Tarifs €HT 2022 toutes parts confondues										
Facture 120m ³ toutes parts confondues	€HT/ an	244	263	205	231	271	298	455	239	240
1+2_Tarif moyen TOTAL (COLLECTIVITE+ DELEGATAIRE)	€HT/m ³	2,04	2,20	1,71	1,92	2,26	2,49	3,79	1,99	2,00
% Abonnement tout confondu		0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Tarifs 2022 autres taxes										
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	€HT/m ³	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500
TVA		10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Tarifs 2022 €TTC										
Montant Facture 120m ³ en €TTC	€TTC	301,73	322,83	259,01	286,72	331,12	361,02	532,95	295,79	296,85
TOTAL (COLLECTIVITE+ DELEGATAIRE) €TTC	€TTC/m ³	2,51	2,69	2,16	2,39	2,76	3,01	4,44	2,46	2,47

TARIFS 01/01/2023 par Commune

Tarifs 2023		AGONAC	ANTONNEET TRI.	BASSILAC ET AUB. (BLS)	CHANCELADE (BEAURONNIE ET ANDRIVAU)	CHÂTEAU L'EVEQUE	CORNILLE	LA DOUZE	ESCOIRE	MAIZAC SUR VERN	MENSIGNAC (SAUR)	SAINTE MAYME DE P
Part fixe annuelle ou abonnement	€HT	6,93	13,87	6,93	6,93	6,93	6,93	27,73	6,93	27,73	6,93	27,73
Part proportionnelle	€HT/m ³	2,0836	1,9364	2,9291	2,1977	2,5556	2,3894	2,0799	2,4998	2,0799	2,5516	2,8752
Facture 120m ³ en €HT	€HT	256,97	246,23	358,43	270,66	313,60	293,56	277,32	306,91	277,32	313,13	351,96
1_Tarif moyen PART COLLECTIVITE	€HT/m ³	2,14	2,05	2,99	2,26	2,61	2,45	2,31	2,56	2,31	2,61	2,93
Tarifs €HT 2023 toutes parts confondues												
Facture 120m ³ toutes parts confondues	€HT/an	257	246	358	271	314	294	277	307	277	313	352
1+2_Tarif moyen TOTAL (COLLECTIVITE+ DELEGATAIRE)	€HT/m ³	2,14	2,05	2,99	2,26	2,61	2,45	2,31	2,56	2,31	2,61	2,93
% Abonnement tout confondu		3%	5%	2%	2%	2%	2%	9%	2%	9%	2%	9%
Tarifs 2023 autres taxes												
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	€HT/m ³	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500
TVA		10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Tarifs 2023 €TTC												
Montant Facture 120m ³ en €TTC	€TTC	315,66	303,86	427,27	330,73	377,96	356,03	338,06	370,60	338,06	377,44	420,16
TOTAL (COLLECTIVITE+ DELEGATAIRE) €TTC	€TTC/m ³	2,63	2,53	3,56	2,76	3,15	2,97	2,82	3,09	2,82	3,15	3,50
Tarifs €HT 2023 toutes parts confondues												
Facture 120m ³ toutes parts confondues	€HT/an	438	262	281	241	255	289	318	475	259	260	
1+2_Tarif moyen TOTAL (COLLECTIVITE+ DELEGATAIRE)	€HT/m ³	3,65	2,48	2,34	2,01	2,12	2,41	2,65	3,96	2,16	2,46	
% Abonnement tout confondu		1%	2%	2%	5%	5%	2%	2%	1%	3%	3%	
Tarifs 2023 autres taxes												
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	€HT/m ³	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500
TVA		10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Tarifs 2022 €TTC												
Montant Facture 120m ³ en €TTC	€TTC	514,41	321,22	342,14	298,44	313,21	350,99	382,88	555,70	318,05	318,62	
TOTAL (COLLECTIVITE+ DELEGATAIRE) €TTC	€TTC/m ³	4,29	2,68	2,85	2,49	2,61	2,92	3,19	4,63	2,65	2,86	

Envoyé en préfecture le 10/01/2024

Reçu en préfecture le 10/01/2024

Publié le

S²LO

ID : 024-200040392-20231221-DD2023_175-DE

3. Indicateurs de performance

3.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)

VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	oui : 5 points non : 0 point	5

PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)

(rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)

VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui : 10 points non : 0 point	5
VP.253	De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : <ul style="list-style-type: none"> • Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire • Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires 	1 à 5 points sous conditions	1
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux <ul style="list-style-type: none"> • Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point • Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points • Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points • Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points • Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points • Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points • Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points 	1 à 15 points sous conditions	0

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)

(Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)

VP.256	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée	0 à 15 points sous conditions	0
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui : 10 points non : 0 point	5
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) : (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	oui : 10 points non : 0 point	5
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	oui : 10 points non : 0 point	5
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	oui : 5 points non : 0 point	5
TOTAL		120	21

3.2. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Pour l'exercice 2022, 2 systèmes sont non conformes sur la paramètre « collecte » : Anesse et Beaulieu et Vergt.

A noter, que l'exploitation du réseau d'Anesse est en délégation SAUR jusqu'au 31/12/2023.

3.3. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité du traitement des effluents est de 100%.

3.4. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

$$\text{Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par filière conforme}}{\text{TMS total évacué par les filières}} * 100$$

Station	Compostage (tonne MS)	Taux de conformité (%)
Agonac	6.75	100
Annesse et Beaulieu	4.40	100
Antonne et Trigonant	13.90	100
Blis-et-Born	---	100
Cendrieux	---	-
Chancelade - Andrivaux	---	-
Château l'Evêque - Bourg	7.7	100
Château l'Evêque - Preyssac	---	100
La Chapelle Gonaguet	0	100
La Douze – Bourg	0,00	100
La Douze – Les Versannes	---	100
Ligueux	0	100
Manzac sur Vern	---	-
Marsaneix	---	100
Mensignac	2.7	100
Razac sur l'Isle	14,06	100
Saint Laurent des Bâtons	0,00	-
Saint Michel de Villadeix	---	-
Saint Pierre de Chignac	---	100
Sainte Alvère	5.77	100

Station	Compostage (tonne MS)	Taux de conformité (%)
Sarliac sur l'Isle	6.28	100
Savignac les Eglises	4.09	100
Sorges	1.59	100
Vergt	5.3	100

- (1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

4. Financement des investissements

Les investissements réalisés en 2022 sont les suivants :

	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	6 100 000,00 €

Le détail des principaux travaux réalisés au cours de l'exercice 2022 est joint en annexe au présent rapport.

Le montant prévisionnel des travaux pour l'année **2023** est de **6 500 000,00 €**.

Les travaux prévus en 2023 sont présentés en annexe.

-.

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	13 000 habitants	14 000 habitants
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	-	-
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	-	72.5 t tonnes de matières sèches
Indicateurs de performance			
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100- %	100- %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €	0 €
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité		
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	10	21
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100

6. ANNEXES

6.1. Travaux réalisés durant l'exercice 2022

OPÉRATIONS MARQUANTES 2020 - 2023

AP Création SA :

Création SA Les Piles

256 k€ travaux

- Etudes : ADVICE Ingénierie
- Travaux : ERCTP
- Création d'un réseau assainissement 235 ml, 11 branchements.
- Création STEP compact filtres coco d'une capacité de 30 EH
- Création d'un réseau EP 275 ml
- Objectifs : Réduction impact pollution domestique

Planning :

- 1^{er} trimestre 2022



LE GRAND
Périgueux
Commune d'agglomération

OPÉRATIONS MARQUANTES 2020 - 2023

AP Création SA :

Création SA St Mayme de Pereyrol

422 k€ opérations

Subvention AEAG (20%)

- Etudes : SOCAMA Ingénierie
- Travaux : Lot cana : LAURIERE - lot STEP : ERCTP
- Fouilles archéo : INRAP
- Création d'un réseau assainissement 535 ml, 20 branchements.
- Création STEP FPR capacité 120 EH
- Objectifs : Réduction impact pollution domestique

Planning :

- Février à novembre 2022



LE GRAND
Périgueux
Commune d'agglomération

6.2. Travaux prévus pour l'année 2023

OPÉRATIONS MAJEURES EN 2023

Création d'un système d'assainissement du Change

950 k€ travaux
260 k€ fouilles arché

Budget 2023 études et travaux :

Budget 20
500 k€ HT

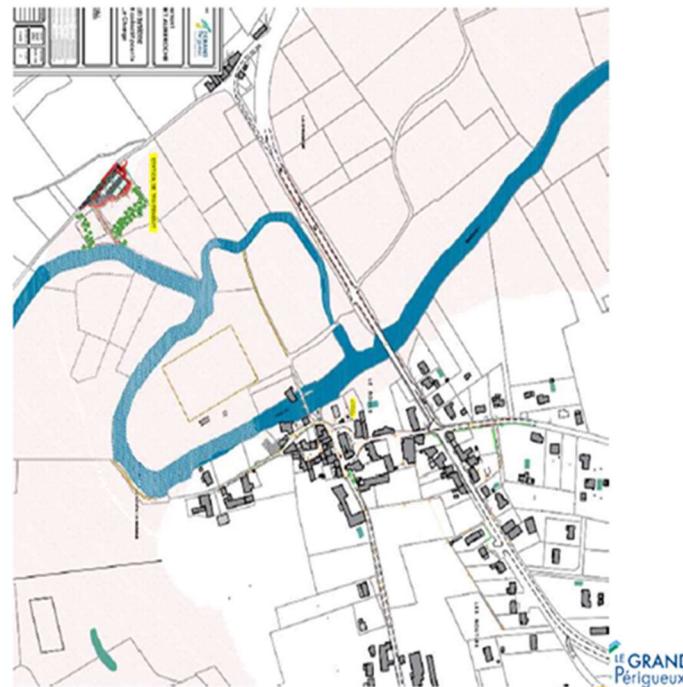
- Etudes : LARBRE Ingénierie
 - Travaux : ERCTP – Dubreuilh – Mianne et Vinatiers
 - Fouilles archéo : INRAP

Objectifs :

- Création d'un réseau de collecte assainissement : 1 300 ml PP 160 mm et 455 ml PP 125 mm – 61 bts
 - Création station dépollution filtres plantés de roseaux : 230 EH
 - Renouvellement AEP : regroupement SMECP

• Renou

- #### Planning :



OPÉRATIONS MAJEURES EN 2023

AP Création SA :

Création d'un système d'assainissement NEUFONTS

497 k€ opérations

Budget 2023 études et travaux :

360 k€ HT

- Etudes : HECA
 - Travaux : ADUCIA et ERCTP

Objectifs :

- Création d'un réseau de collecte assainissement : 900 ml PVC 160 mm
 - Création station dépollution filtres plantés de roseaux : 230 EH
 - Renouvellement AEP : regroupement SMECP

- September



OPÉRATIONS MAJEURES EN 2023

AP Construction ouvrages :

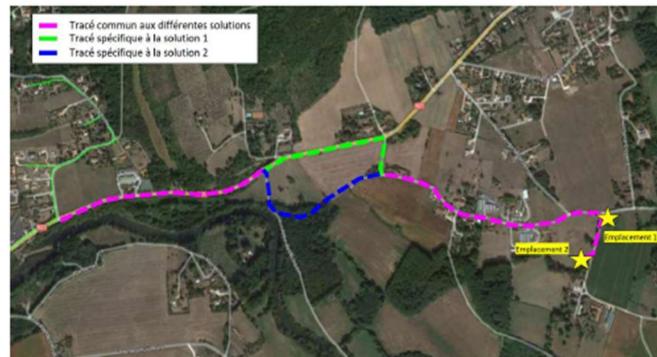
Création PR Antonne – transfert vers STEP Trélissac

Budget 2023 études : 30 k€ HT
 • Etudes : LARBRE Ingénierie

Objectifs :

- Station d'Antonne vétuste
- Station située en zone inondable : site inaccessible chaque hiver
- Transfert vers STEU Trélissac via construction PR et refoulement (2 000 ml)
- Estimation AVP : 900 k€
- Cout moins élevé que construction nouvelle STEP (delta 300k€)
- Réduction considérable des frais de fonctionnement ~ 30 k€
- Travaux en groupement avec PMO (tracé voie verte) et SMECP (renouvellement AEP)

Planning :
 • 2024



OPÉRATIONS MAJEURES EN 2023

AP Réhabilitation réseaux :

Réhabilitation réseaux Vergt – rue Marsaguet, Ripaille et chemin du stade

Budget 2023 études et travaux :
 420 k€ HT

- Etudes : ALTEREO
- Travaux : LAURIERE

Objectifs :

- Réduction des entrées d'eaux claires parasites permanentes
- Financement AEAG

Planning :
 • Avril 2023 à juillet 2023

1.2.3. Opération TF : Secteur 1 - Marsaguet



Réhabilitation de 163 m³ de réseau d'eau usées par tranche
 Réhabilitation de 173 m³ de réseau d'eau usées par cheminement
 Réhabilitation de 23 m³ de réseau d'eau pluvial par tranche
 Crédit de 6 regards de visite
 Crédit de 11 branchements d'assainissement
 Réhabilitation de 4 regards de visite et 3 branchements

1.2.4. Opération TF : Secteur 2 - Chemin du Stade



Réhabilitation de 315 m³ de réseau d'eau usées par tranche
 Réhabilitation de 131 m³ de réseau d'eau usées par cheminement
 Crédit de 1 regard de visite
 Crédit de 1 branchements d'assainissement
 Réhabilitation de 2 regards de visite

1.2.5. Opération TF : Secteur 3 – Chemin Moulin de la Ripaille



Réhabilitation de 180 m³ de réseau d'eau usées par tranche
 Crédit de 4 regards de visite
 Crédit de 5 branchements d'assainissement
 Réhabilitation de 1 regard de visite

